



Saisie du TP de 1600 euros sans notification

Par **aurore Joly**, le **22/07/2018** à **21:38**

Bonsoir,

Ce matin qu'elle ne fut pas notre frayeur quand nous découvrons que notre somme pour notre voyage de noce a entièrement disparu. En regardant plus attentivement, nous nous apercevons, que non seulement cette somme de 1475 euros a été bloqué sous l'appellation "blocage OAD" sur notre livret A, mais qu'en plus, le même procédé a été fait sur un autre compte épargne et pour le même motif , pour un montant de 200 euros .

Après plusieurs recherches sur le net, nous comprenons rapidement qu'il s'agit d'une saisie du trésor publique.

Hors aucune notification ne nous a été faite, ni par la banque, ni par le trésor publique. Nous n'avons reçu aucun courrier nous signalant une opposition administrative.

Nous ne savons absolument pas à quoi cela correspond, nous sommes à jour de tous nos prélèvements impôts, eaux, pas d'infractions non payés.

Franchement, c'est la douche froide, on est dépités

Néanmoins, je voudrais savoir, si ils ont le droit de ponctionner une somme, si importante soit elle, avant d' avoir adresser un courrier d'opposition administrative au futur débiteur ?

J'ai beaucoup de difficultés à comprendre cette procédure .

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **22/07/2018** à **23:33**

Bonjour

en cas impayée (amendes par exemple ou impôt) les services fiscaux vous envoient un courrier dans lequel est mentionné un délai pour paiement. AVEZ VOUS DÉMÉNAGÉ ?)

Passé ce délai ; le fisc fait son travail (recherches) et ensuite émet une OAD qui est transmise à votre banque.

nul besoin de décision de justice.

Demandez quel service est à l'origine de la saisie et contactez celui-ci, vous en saurez davantage.

Par **aurore Joly**, le **23/07/2018** à **10:37**

Bonjour, nous avons élucidé l'affaire ce matin , grâce à la réactivité de certaines personnes
Pour faire court, après 2 h d'appels téléphoniques entre la trésorerie du Doubs, organisme

émetteur de l'OAD (nous sommes de Perpignan) et la banque , il s'agit en réalité d'une erreur d'homonyme de la part de la banque !Mais sacré belle erreur et surtout une grosse frayeur Nous nous en sommes rendu compte, car la responsable du service amende nous a signalé que mon mari avait un homonyme, qui devait exactement la même somme, mais n'ayant pas la même date de naissance. Le dossier contenait tout un tas d'autres incohérences, trop longues a détailler ici.

Donc soyez vigilant, car cette petite erreur peu arriver à n'importe qui , mauvais payeur ou pas.